

Déroulement de la rencontre de l'équipe stratégique scolaire

Première étape

Selon la Politique 322 – Inclusion scolaire, les rencontres de l'équipe stratégique scolaire ont pour but d'élaborer des stratégies qui aideront les enseignants à répondre aux besoins des élèves, et à éliminer les obstacles à l'apprentissage. Elles permettent aussi de résoudre des questions d'ordre général ou systémique et des questions touchant les enseignants et les élèves.

Deuxième étape

Il est important d'établir et de respecter les normes de fonctionnement de l'équipe.

Troisième étape

La direction ou la direction adjointe de l'école doit communiquer l'ordre du jour de la rencontre de l'équipe stratégique scolaire au moins deux jours avant la rencontre.

Quatrième étape

La direction ou la direction adjointe de l'école doit fixer trois moments au cours de l'année scolaire pour permettre aux membres de l'équipe stratégique scolaire d'analyser les données des CAP, des évaluations externes et d'autres données d'intérêt pour son école. Il est conseillé de cerner les tendances, les forces et les défis et de définir des objectifs d'intervention pour l'ensemble de l'école ou un niveau scolaire particulier. Si les données semblent démontrer qu'un enseignant a besoin d'un accompagnement soutenu, il revient alors à la direction ou à la direction adjointe d'assurer le suivi, car la supervision du personnel enseignant ne relève pas de l'équipe stratégique scolaire.

Cinquième étape

Habituellement, les rencontres de l'équipe stratégique scolaire ne devraient pas durer plus de 90 minutes. Afin de maximiser le temps des membres de l'équipe, les rencontres doivent être proactives et axées sur des solutions. La présentation du problème doit être brève et basée sur des données (p. ex., analyse des résultats académiques, analyse d'évaluations, données sur la fréquence d'un comportement, etc.). La direction ou la direction adjointe de l'école s'assure que les membres disposent des informations nécessaires (ex. : plan d'action, données, ordre du jour, rapport de la dernière rencontre, etc.) avant la rencontre afin qu'ils puissent participer de façon utile à la rencontre et prendre des décisions rapidement et efficacement.

Sixième étape

L'enseignant participe à la recherche de solutions avec l'équipe stratégique scolaire. Il s'appuie sur son plan d'action et d'autres documents pertinents.

Septième étape

Les membres de l'équipe stratégique scolaire doivent avoir en main, une semaine avant la rencontre, le plan d'action de l'enseignant afin d'avoir le temps de réfléchir à la situation, d'analyser le problème et de proposer des solutions.

Huitième étape

À la rencontre, l'équipe stratégique scolaire propose des solutions. En collaboration avec l'enseignant, elle propose une solution possible. À cette étape, des membres de l'équipe stratégique scolaire sont désignés pour accompagner l'enseignant dans la planification, la mise en œuvre, et le suivi des progrès ainsi que pour assurer le lien entre l'enseignant et l'équipe stratégique scolaire. Si les stratégies d'enseignement ou les interventions proposées se révèlent inefficaces, l'enseignant et les membres de l'équipe stratégique scolaire désignés préalablement peuvent modifier le plan et les stratégies d'enseignement ou d'intervention sans consulter les autres membres de l'équipe stratégique scolaire. Cependant, ils en informeront l'équipe stratégique scolaire à la prochaine rencontre pour que l'équipe discute à nouveau de solutions possibles. Finalement, il est essentiel de collaborer avec les parents et l'élève quant aux solutions possibles et à la communication des progrès. Toutefois, l'implication de l'élève dépendra de son âge, du contexte dans lequel il évolue et de l'obtention de l'autorisation parentale.

Neuvième étape

À la suite de plusieurs tentatives, l'équipe stratégique scolaire peut envisager l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'intervention. À noter : l'équipe stratégique scolaire peut accompagner l'élève ou l'enseignant sans la mise en œuvre d'un plan d'intervention. Cependant, il importe que les membres de l'équipe stratégique scolaire qui interviennent, consignent au dossier les objectifs visés, les interventions menées et les résultats obtenus ainsi que les communications avec l'enseignant, l'élève, les parents et les autres professionnels.

Dixième étape

La direction ou la direction adjointe de l'école peut demander un accompagnement de la part de l'équipe.